

Grilles pour la rentrée 2024 : Seconde et Première

Enseignements	Seconde	Première
	Heures/sem. sur 30 sem.	Heures/sem. sur 28 sem.
Français (a)	4,00	3,50
Histoire-géographie-EMC		
Mathématiques (a)	2,00	2,00
Langue vivante A	2,00	2,00
Physique chimie ou langue vivante B	1,50	1,50
Arts appliqués	1,00	1,00
Éducation physique et sportive	2,50	2,50
Prévention santé environnement	1,00	1,00
Éco/gestion ou éco/droit	1,00	1,00
Chef-d'œuvre Projet	0,00	1,50
Enseignement professionnel	12,00	10,50
Accomp. personnalisé et orientation Soutien au parcours	1,00	1,00
Co-intervention (b)	1,00	1,00
Total sans PFMP	29,00	28,50
PFMP obligatoires pour tous	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines

(a) Les heures de français et de mathématiques en Seconde et en Première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 de l'arrêté (15 % des heures complémentaires).

(b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

Grilles pour la rentrée 2024 : Terminale

Enseignements	Heures/sem. sur 22 sem.
Français (a)	4,50
Histoire-géographie-EMC	
Mathématiques	2,50
Langue vivante A	2,50
Physique chimie ou langue vivante B	1,50
Arts appliqués	1,00
Éducation physique et sportive	3,00
Prévention santé environnement	1,50
Éco/gestion ou éco/droit	1,50
Chef-d'œuvre Projet	0,00
Enseignement professionnel	10,50
Accomp. personnalisé et orientation Soutien au parcours	1,50
Co-intervention (b)	0,00
Total sans PFMP	31,00
PFMP obligatoires pour tous	6 semaines

Réorganisation de l'année de Terminale

Septembre à mai Tronc commun 30 semaines	22 semaines de cours	
	6 semaines de PFMP certificatives	
	2 semaines Examens	
Mai à juillet Parcours person. 6 semaines	Parcours insertion pro (PFMP non certific.)	Module poursuite d'études
	épreuves de PSE et de l'oral de projet	



RÉFORME DU BAC PRO

Janvier 2024

Depuis octobre 2023, le Sgen-CFDT, comme l'ensemble des organisations syndicales, est consulté au sujet d'une réforme de la voie professionnelle élaborée à partir des consultations de l'an dernier.

Le Sgen-CFDT - qui n'était pas demandeur d'une énième nouvelle réforme - est inquiet de voir naître un projet inadapté, et l'a fait savoir.

Réforme du bac pro : ce qui change

- Les grilles horaires de seconde, première et terminale
- L'organisation de l'année de terminale.



Ce que le Sgen-CFDT revendique

- Un moratoire concernant cette réforme.
- Un véritable lycée modulaire sur l'ensemble du parcours de l'élève.
- Un bilan chiffré et argumenté de la mise en place de la transformation de la voie professionnelle (TVP).
- La participation des organisations syndicales à un groupe de pilotage d'une réforme plus ambitieuse pour la voie professionnelle.
- La prise en compte de la formation en CAP, miroir des bac pro.
- Un renforcement des moyens au service du lien entre bac pro et BTS.
- Une année complémentaire post-bac pour sécuriser la suite du parcours de l'élève (poursuite d'études ou insertion dans un emploi durable).
- Des cartes de formations qui prennent en compte l'ensemble des composantes économique, sociale et scolaire.

Pour toute question, contactez-nous : <https://urlr.me/Lr2Sd>

Ce que le Sgen-CFDT a obtenu par la négociation et les discussions

- Les obligations règlementaires de service (ORS) ne sont pas modifiées.
- Les heures complémentaires, qui permettent les dédoublements, sont pérennisées. Elles passent même de 13,5 à 16 heures par semaine pour les Seconde et Première.
- L'augmentation des enseignements généraux de 10 % en Terminale (histoire-géo-enseignement moral et civique, français, mathématiques, LV1, EPS...).
- Des enseignements généraux en groupes de besoins en Seconde et en Première, en français et en mathématiques.
- La possibilité de définir le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) obligatoires et certificatives reste à la main des établissements, comme actuellement. Ceci permettra de les positionner en deux périodes pour maintenir l'alternance, une spécificité pédagogique porteuse de sens.
- Le positionnement des épreuves ponctuelles mi-mai, et non en mars comme prévu initialement.
- Le maintien en Seconde et en Première de la co-intervention qui était menacée.

Le Sgen-CFDT reste inquiet

- Le flou sur le contenu pédagogique des 30 heures hebdomadaires pendant les 6 semaines de préparation au BTS en juin.
- Une réforme de la Terminale mais aussi de la Seconde et de la Première, sans de nouveaux moyens dédiés.
- La diminution des heures d'enseignement professionnel et ses conséquences.
- Le remplacement du chef-d'œuvre par un oral de projet dont le contenu et l'évaluation ne sont pas encore définis et qui ne garantit pas une approche pluridisciplinaire.
- La concurrence des PFMP sur le bassin d'emploi en juin, notamment avec l'instauration de deux semaines de stage obligatoire pour les élèves de Seconde générale et technologique.
- Les conséquences sur les conditions de travail des professeurs en lycée professionnel.
- La mise en œuvre de la carte des formations professionnelles, sans concertation des personnels.
- L'absence de dialogue social sur les futures ouvertures ou fermetures de formations ou de lycées professionnels.
- L'absence d'accompagnement pour les personnels impactés par la nouvelle carte des formations.

Le Sgen-CFDT poursuit ses revendications et demande des arbitrages clairs

- Le statut des PFMP non certificatives et des visites que doivent effectuer les PLP d'enseignement général comme d'enseignement professionnel.
- Une grille horaire du module BTS de la fin de l'année de terminale.
- La mise en place d'une mission des inspecteurs généraux sur les référentiels de BTS.
- Réflexion commune avec le ministère de l'Enseignement supérieur sur le renforcement du lien bac-3/bac+2.



Madame la ministre A. Oudéa-Castéra, renoncez au texte réformant le bac pro !

PÉTITION

À l'automne 2023, la ministre déléguée C. Grandjean a dévoilé sa mesure phare pour la terminale bac pro sans aucune concertation rigoureuse à partir d'un état des lieux partagé des lycées professionnels et surtout sans prendre en compte le rejet de sa réforme, présentée et discutée dans des délais trop précipités, par la profession. Le projet de texte qui modifie les grilles horaires, et instaure une augmentation de 6 semaines des stages en terminale a été étudié au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le jour de la rentrée. Le texte n'ayant recueilli aucun vote « Pour » c'est un avis massivement défavorable qui a été émis. Et pour cause, la réforme est synonyme de moins d'école pour les élèves, d'inégalité de réussite aux examens avec la mise en place des parcours différenciés, et d'une nouvelle dégradation des conditions de travail des professeur-es de lycée professionnel.

Pour dénoncer cette réforme, les personnels se sont fortement mobilisés le 12 décembre dernier. Le CSE du 14 décembre n'a pas pu se tenir : la demande de retrait de l'ordre du jour du texte par une majorité de ses membres n'a pas été entendue. Depuis, le dialogue social n'a pas été relancé et le projet de réforme a été présenté sans modification au CSE du lundi 8 janvier 2024 qui se déroulait en visioconférence, preuve une nouvelle fois du peu de considération pour le dialogue social par la ministre déléguée. Lors de ce CSE, une fois encore les membres ont voté majoritairement un vœu pour le retrait de l'ordre du jour de cet arrêté réformant le bac pro. Le ministère n'en a pas tenu compte.

Ce texte sans aucun vote favorable, fait inédit au CSE, témoigne une fois de plus du refus massif de la réforme des lycées pros. De plus, les moyens constants et les délais pour une telle réforme, dont les conséquences pour les élèves comme pour les personnels nécessitent une plus grande attention, sont vécus comme une provocation.

En conséquence, nous vous demandons Mme la ministre A. Oudéa-Castéra de renoncer à ce texte, de revenir sur cette réforme et d'engager de véritables négociations pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.

Je signe :

